



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Nadine de LAJUDIE

Présents : Mmes Laurence BOUCHARD, Isabelle DUCHEMIN, Nadine de LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Clément SULPICE

Excusé : Mohammed ZAHID

Lors de la séance du **25 novembre 2021 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la salle des fêtes de Lent, a étudié les dossiers suivants :

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2021

2- RAJOUT à l'ordre du jour : bons d'achat cadeaux aux agents communaux pour les fêtes de fin d'année

3- Demande de complément de subvention à la Région et au Département 01 : Le Maire informe l'assemblée qu'une délibération a été prise le 27 mai 2021 pour la restauration des deux anciennes pompes à eau en pierre de taille du village afin de demander une subvention. Il s'avère que l'une des pompes présente des cassures et des altérations mettant en péril sa stabilité, et qu'il est nécessaire de la consolider afin de pouvoir la conserver. A ce titre, un nouveau devis a été établi.

Le nouveau plan de financement se décompose ainsi :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Restauration des pompes en pierres de taille	17 180 €	Subvention Région Auvergne-Rhône Alpes	50 %	8 590 €
		Subvention du Département 01	30 %	5 154 €
		Autofinancement de la commune	20 %	3 436 €
		TOTAL		17 180 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE le complément du projet de restauration des pompes en pierre de taille du village, ainsi que le plan de financement ci-dessus,
SOLLICITE une subvention pour la restauration des pompes en pierre de taille de la commune, à la Région Auvergne Rhône Alpes, au Département 01 et à tout autre organisme susceptible de recevoir la demande,
ACCEPTÉ le complément du devis de l'entreprise BARBEROT et fixe le nouveau montant H.T. des travaux pour 17 180 € H.T. et 20 616 € TTC.
CHARGE le maire d'établir et de signer tout document si afférent.

4- ONF – aménagement de la forêt communale : Le Maire indique que le Conseil Municipal

est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des forêts pour la période 2021-2040 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier.

Il présente ce projet qui comprend :

- L'analyse de l'état de la forêt,
- Les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- Un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 51.46 ha.

Section A n°parcelle 315 Les Couvendières pour 51ha 32a 80ca

Section A n°parcelle 424 Charbonnière pour 0ha 13a 10ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé,

DONNE mandat à l'Office National des Forêts de demander en son nom, l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre à Natura 2000, v/s aux sites classés, v/s aux monuments historiques, v/s aux réserves naturelles, v/s aux forêts de protection, v/s à la présentation du patrimoine biologique, v/s aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine si demande de bénéfice du L122-7.

- 5- Bons d'achat en faveur des agents communaux :** Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année il est nécessaire de prendre une délibération.

Il demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités d'attribution de ces cadeaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de valider le principe d'un cadeau offert chaque année aux agents communaux, toutes catégories confondues, à l'occasion des fêtes de fin d'année,

PRECISE que ces cadeaux seront octroyés sous la forme d'un bon d'achat d'une valeur comprise entre 50 et 80 euros

DIT que les crédits relatifs à ces dépenses seront inscrits à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal

6- Questions diverses

- Une nouvelle boîte aux lettres a été installée et changée de place en remplacement de l'ancienne.
- PLU : la commune envisage la révision du PLU – présentation du projet
- La commune envisage l'achat de deux parcelles de terrains agricoles suite à une clôture d'un groupement foncier agricole.
- Les travaux d'installation d'une VMC à l'école primaire sont en partie terminés
- Le montant des SUBVENTIONS reçues par la commune en 2021 est de 66 980 € au 25/11/2021
- Changement des horaires de l'agence postale : suite à une réorganisation des services communaux, l'agence postale sera ouverte le mercredi après-midi de 15h30 à 18h30 et sera fermée le samedi matin.

Dates à retenir :

- Repas du CCAS le 4 décembre 2021
- Vœux du Maire le 5 janvier 2022 à 19h sous réserve des conditions sanitaires.

Séance levée à 22h30